

A partir du droit de la famille dans les régions méridionales — anciens *pays de droit écrit* —, l'auteur a cherché à saisir la *vie du droit* : pour cela il fallait retrouver les usages de la pratique derrière la façade normative et, du XIII^e siècle au Code civil de 1804 et même au-delà, les archives notariales fournissent la documentation primordiale.

Ces recherches dépassent l'intérêt purement historique de la connaissance de l'ancien droit. Pour comprendre, voire conjurer, la crise actuelle de notre système juridique d'esprit très légaliste, on se tourne de plus en plus vers la philosophie et la sociologie. Or le présent s'analyse aussi dans le passé et l'histoire telle qu'elle est comprise dans ce livre rejoint directement l'une des préoccupations majeures des juristes de notre Temps.

Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II), Jean Hilaire est directeur du Centre d'étude d'histoire juridique.

